#### AR Prefecture

006-210600649-20220331-20\_2022-DE Reçu le 06/04/2022 Publié le 06/04/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

# DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GATTIERES

# **SEANCE DU 31 MARS 2022**

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

Nombre de membres :			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de : - L'affichage en Mairie le :	07/04/2022
En exercice :	27	<u> </u>	
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	06/04/2022

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale. Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,

Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints, Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, ROCHEREAU, NERINI,

**DEBONO, GREC-MERESSE,** 

Messieurs DRUSIAN, DERENNE, PARAGE.

### Absent(e)s et représenté(e)s :

Monsieur BONNET représenté par Madame DALMASSO,
Madame FERRARO représentée par Madame CAPRINI,
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,
Monsieur CRASTES représenté par Monsieur LUPI-GRASSO,
Madame MARCHAND représentée par Madame GUIT-NICOL Pascale,
Monsieur VALLAURI représenté par Monsieur DERENNE,
Monsieur GUENIN représenté par Monsieur CAVALLO,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE,
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Madame ODDO Yvonne est élue secrétaire de séance.

20.2022 Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2020 et 2021 par la commune

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 alinéa 2, qui prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000

#### AR Prefecture

006-210600649-20220331-20\_2022-DE Reçu le 06/04/2022

Reçu le 06/04/2022 Publié le 06/04/2022

#### République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Considérant que cette délibération doit permettre à l'assemblée de porter une appréciation sur la politique foncière de la commune,

Ces dispositions étant rappelées, le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2020 et 2021 est présenté à l'assemblée.

#### I – ACQUISITIONS OPERÉES SUR LA COMMUNE DE GATTIÈRES EN 2020 et 2021

Date	Section	N°	lieudit	Surface m <sup>2</sup>	Prix d'achat	Vendeur	
	В	195	Eglise Saint Nicolas	197	1 euro symbolique		
20/01/2020 B 662		Monument aux Morts	70	1 euro symbolique	CCAS		
20,01,2020	C 1513 Chemin des Condamines supérieur		35	1 euro symbolique			

## II - CESSIONS OPERÉES SUR LA COMMUNE DE GATTIÈRES EN 2020 et 2021

Néant

#### III - ECHANGES OPERÉS SUR LA COMMUNE DE GATTIÈRES EN 2020 et 2021

Date	Section	N°	Lieudit	Surface	Soulte	Echangiste
23/11/2021	С	3219	Chemin de la Halte	96 ca	1,00€	Mme SASSOU épouse DROGOUL Jeannine
	С	3211	Chemin de la Halte	96 ca	1,00 €	Commune de Gattières

# IV – RETROCESSIONS SAFER OPERÉES SUR LA COMMUNE DE GATTIÈRES EN 2020 et 2021

Néant

Je vous demande :

- D'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2020 et 2021, tel que ci-dessus présenté
- De dire que ce bilan sera annexé aux comptes administratifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2020 et 2021, tel que cidessus présenté,
- Dit que ce bilan sera annexé aux comptes administratifs de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,